

WEBINAIRE

Prenez le café avec nos conseillers

du 17 au 30 avril

17 avril 2020

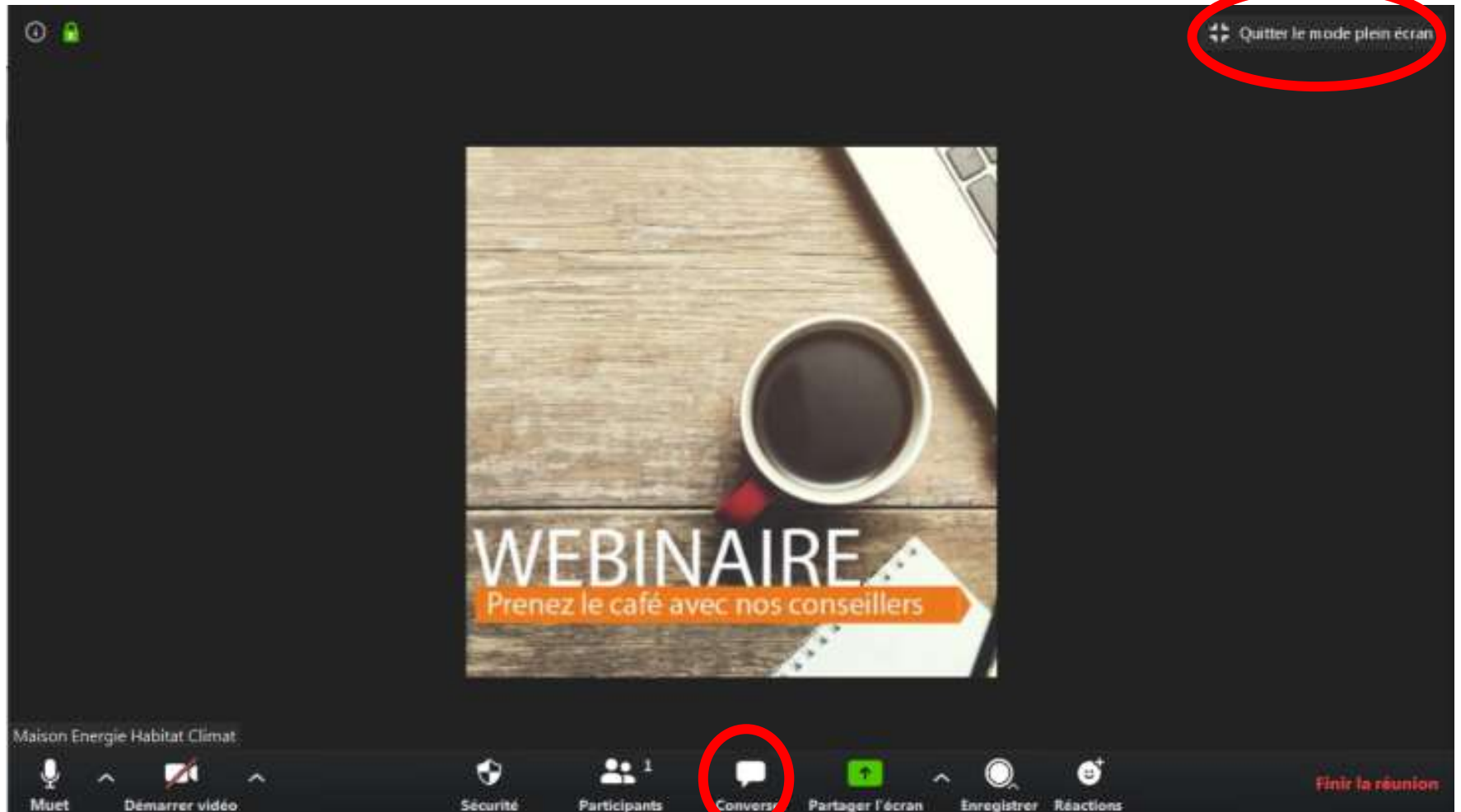
Comment réaliser et financer une rénovation énergétique en logement individuel ?



Avec le soutien de



Application « ZOOM »



Les webinaires



WEBINAIRES

Prenez le café avec nos conseillers

- Vendredi 17 avril à 10h**
Réaliser et financer une rénovation énergétique performante en logement individuel
- Mardi 21 avril à 14h**
Améliorer son confort d'été
- Mardi 28 avril à 14h**
Rénover avec des éco-matériaux
- Jeudi 30 avril à 14h**
Réaliser une rénovation performante en copropriété

FAIRE AVEFC AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT Métropole Marseillaise ALLEC MARSAILLaise Energie Habitat Climat



infoenergie@cpie-paysdaix.com
04 42 93 03 69
www.eco-renovez.fr



infoenergie@alecmm.fr
04 91 37 21 53
www.alecmetropolemarseillaise.fr

Programme

- **Présentation**
- Contexte et enjeux
- Les aides pour les revenus modestes
- Les aides nationales
- Les aides locales
- Exemples de travaux



CPIE du Pays d'Aix

Association Atelier de l'environnement CPIE du Pays d'Aix

Label CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
créé en 1997, 24 salariés

Avec le soutien de :



@CPIEpaysdaix



@CPIE_Paysdaix

Développement durable des territoires



PAYS D'AIX

Education à l'environnement et au développement durable



AVEC



Maison Energie Habitat Climat

4 actions principales :

- **Le service public de la rénovation énergétique auprès des particuliers et des professionnels (réseau FAIRE)**
- L'accompagnement des communes (Conseil en Energie Partagé)
- L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
- La mobilisation des acteurs de la transaction immobilière (Actimmo)



Service public de la rénovation énergétique

Gratuit, neutre et indépendant des fournisseurs d'énergie et de matériaux

- Site web: www.ecorenovez.fr
- Réseau des professionnels référencés
- Permanences à Aix-en-Provence
- Atelier d'informations, webinaires, conférences
- Salons
- Visites de site
- Balade thermique



Programme

- Présentation
- **Contexte et enjeux**
- Les aides pour les revenus modestes
- Les aides nationales
- Les aides locales
- Exemples de travaux



Contexte et enjeux

Pourquoi rénover ?



The infographic is set against a dark blue background and features four white icons with corresponding text. From left to right: 1. A person with their arms crossed, representing comfort. 2. A radiator with a starburst, representing performance. 3. Two bills with Euro symbols, representing reduced energy bills. 4. A house with Euro symbols floating above it, representing increased property value. A red speech bubble at the bottom right contains the text 'Jusqu'à 75% !'.

Plus de confort
(fini les murs froids et les courants d'air)

Un chauffage plus performant et plus économe

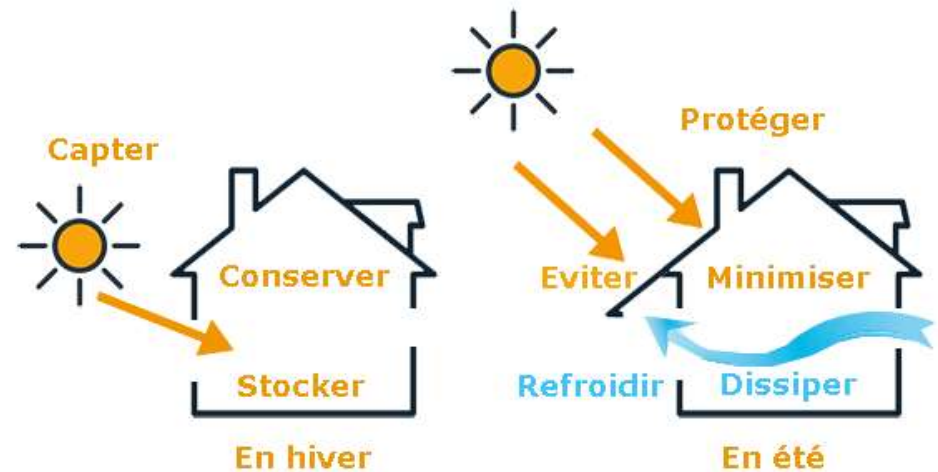
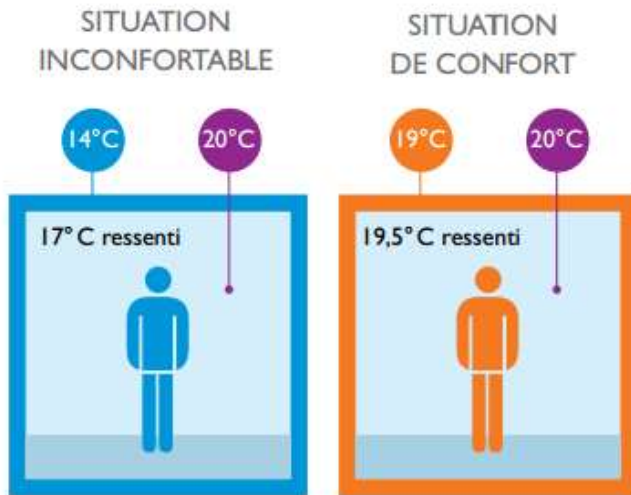
Des factures d'énergies réduites

Un logement qui prend de la valeur à la revente.

Jusqu'à 75% !

Source : ADEME, Infographie « Comment mieux se chauffer ? »

Contexte et enjeux : Confort

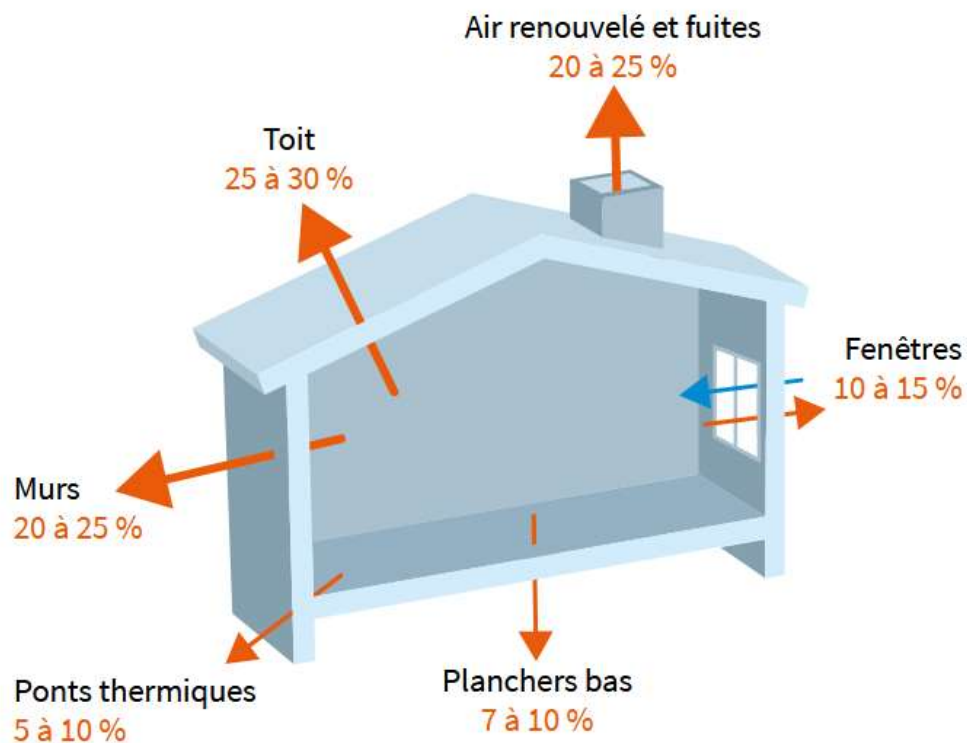


A savoir, la température de confort ressentie par le corps est égale à la moyenne de la T°intérieur et la T°paroi ! **$T^{\circ}\text{confort} = (T^{\circ}\text{int} + T^{\circ}\text{paroi}) / 2$**

Source: ADEME 2018

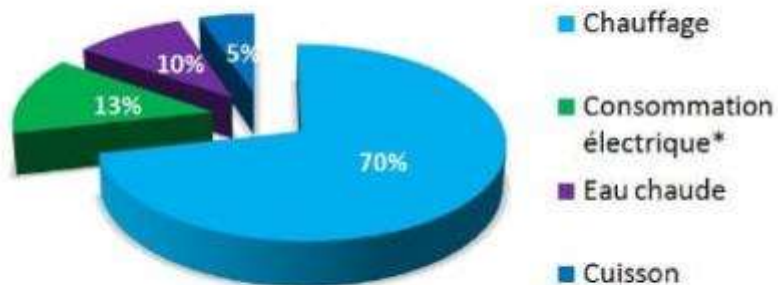
Contexte et enjeux : Isoler son logement

PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON D'AVANT 1974 NON ISOLÉE



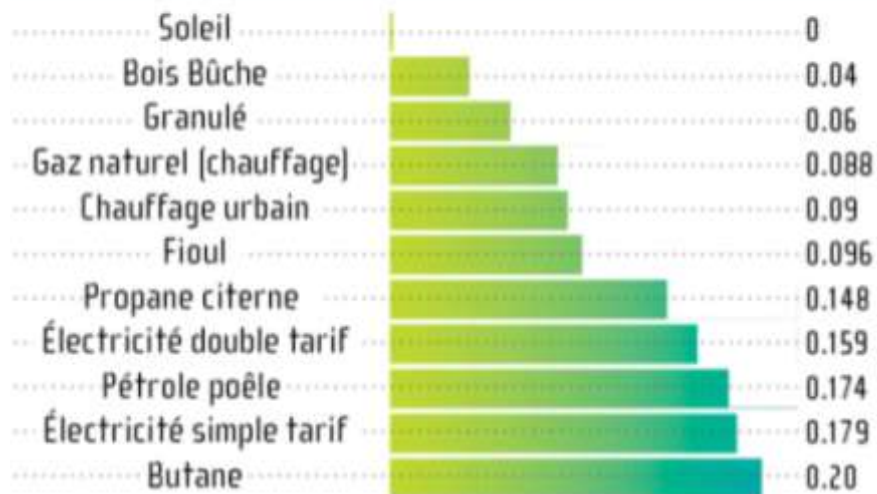
Contexte et enjeux : Dépenses énergétiques

Répartition des dépenses énergétiques chez un ménage moyen



* On parle ici des consommations spécifiquement électriques comme l'éclairage ou l'électroménager

Prix des énergies à usage domestique en €/kWh [abonnement compris]*



Argus de l'énergie, ALEC Nancy, 02/2020

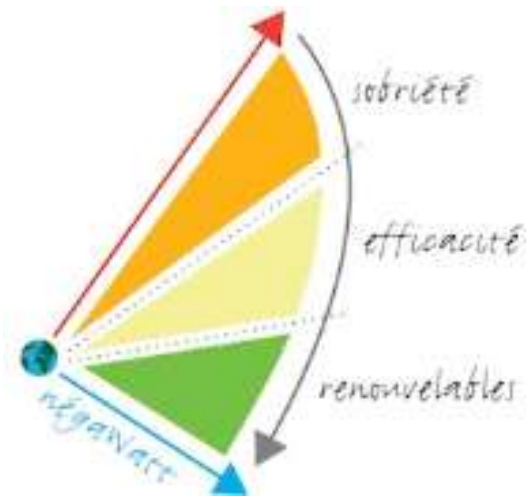
Une rénovation globale et performante

Une rénovation globale et performante

= réduction de la consommation énergétique d'un logement en moyenne
200kWh/m²/an → 50kWh/m²/an

Dans quel ordre ?

1. L'Isolation
2. L'étanchéité à l'air
3. La ventilation
4. Systèmes de chauffages et de production ECS performants



Consommation conventionnelle des logements

Logement économe	Logement
≤ 50 A	50kWh/m ² .an : logement en France RT2012
51 à 90 B	
91 à 150 C	
151 à 230 D	
231 à 330 E	
331 à 450 F	
> 450 G	
Logement énergivore	240 kWh/m ² .an : Consommation moyenne des logement en France

Financer ses travaux

Le parcours rénovation

1. Analyse de l'état (bâtiment, chauffage etc..)
2. Quelles sont les aides financières en fonction des travaux envisagés ?
3. Priorisation des travaux en fonction de ces éléments et du budget
4. Je définis mes travaux
5. Je consulte les entreprises (plusieurs devis par type de travaux) → entreprises référencées
6. Je fait ma demande avant le début des travaux avec un devis NON signé

**Les conseillers éco-rénovez
sont à vos côtés pour toutes
ces étapes**



Financer ses travaux

Les aides selon votre situation et vos ressources

Situation	Propriétaire occupant d'un logement individuel – résidence principale	Propriétaire – résidence secondaire	Propriétaire bailleur
Aides	<ul style="list-style-type: none">• Certificats d'Economies d'Energie (CEE)• ANAH• TVA 5,5%• Eco-prêt à taux zéro• Crédit d'impôt• Aides locales<ul style="list-style-type: none">• Région PACA• Département 13• Pays d'Aix	<ul style="list-style-type: none">• TVA 5,5%• Certificats d'Economies d'Energie (CEE)• Aide Région PACA	<ul style="list-style-type: none">• ANAH• TVA 5,5%• Eco-prêt à taux zéro• Certificats d'Economies d'Energie (CEE)• Aide Région PACA

Financer ses travaux

*Munissez vous de votre revenu fiscal de référence (RFR)
(sur votre dernier avis d'imposition: 1^{ère} page dans l'encadré à gauche)*

Plafonds de ressources hors Ile-de-France					
Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*	
1	14 790 €	18 960 €	27 706 €	Supérieur à	27 706 €
2	21 630 €	27 729 €	44 124 €	Supérieur à	44 124 €
3	26 013 €	33 346 €	50 281 €	Supérieur à	50 281 €
4	30 389 €	38 958 €	56 438 €	Supérieur à	56 438 €
5	34 784 €	44 592 €	68 752 €	Supérieur à	68 752 €
6	39 169 €	50 209 €	81 066 €	Supérieur à	81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 385 €	+5 617 €	+ 12 314 €		

* Seuils calculés dans le cas général où un ménage est composé de 1 à 2 adultes (comptant chacun pour une part fiscale complète), puis ensuite d'enfants à charge, sans droit particulier à demi-part supplémentaire ni situation de garde alternée. La règle générale est la suivante : les plafonds de revenus intermédiaires (seuil entre déciles de revenus 8 et 9), en métropole et outre-mer seront déterminés de la façon suivante en 2020 : 27 706 € pour la première part de quotient familial, majorée de 8 209 € pour chacune des deux demi-parts suivantes et de 6 157 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième.



Synthèse des aides financières



Programme

- Présentation
- Contexte et enjeux
- **Les aides pour les revenus modestes**
- Les aides nationales
- Les aides locales
- Exemples de travaux



Ma Prime Rénov'



Nouveauté 2020

- Fusion des dispositifs CITE et ANAH Agilité : Prime forfaitaire par poste de travaux

Conditions:

- Logement + 2 ans
- Travaux individuels ou collectifs
- Propriétaires occupants sous conditions de ressources
- Entreprises RGE
- Critères de performance à respecter
- Maximum 20 000 € / logement

Procédures :

- Inscription avant le démarrage des travaux (devis non-signé)
www.maprimerenov.gouv.fr

Délais d'instruction :

- Versement des premières primes en avril



Ma Prime Rénov'

Liste de travaux	Barèmes de travaux	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Chaudières à très haute performance énergétique,	1 200 €	800 €
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasse	10 000 €	8 000 €
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasse	8 000 €	6 500 €
Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses		
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	3 000 €	2 500 €
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	2 500 €	2 000 €
Foyers fermés, inserts	2 000 €	1 200 €
Equipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique	8 000 €	6 500 €
Equipements de fourniture d'ECS fonctionnant à l'énergie solaire thermique	4 000 €	3 000 €
Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2 500 €	2 000 €
Pompe à chaleur air/eau,	4 000 €	3 000 €
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	1 200 €	800 €
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €
Systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglables ou hygroréglables	4 000 €	3 000 €
Audit énergétique	500 €	400 €
Isolation thermique des parois vitrées	100 € / équipement	80 € / équipement
Isolation des murs en façade ou pignon		
Isolation des murs par l'extérieur	100 € / m ²	75 € / m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 € / m ²	20 € / m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 € / m ²	20 € / m ²
Isolation des toitures terrasses	100 € / m ²	75 € / m ²



ANAH Habiter Mieux Sérénité

Conditions:

- Propriétaires occupants sous conditions de ressources
- Logement + 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Gain énergétique minimum : 25 % d'économies d'énergie
- Non cumulable avec CEE et CITE
- Pas de PTZ accession sur les 5 dernières années

Procédures :

- Accompagnement technique (visite à domicile, étude thermique, montage dossier)
 - Mise en relation avec l'opérateur ANAH : pour le Pays d'Aix : CitéMetric



ANAH Habiter Mieux Sérénité

Montant de l'aide

Pour la tranche modeste :

- 35 % du montant HT des travaux (plafonnée à 7 000 €)
- + Prime Habitez Mieux de 10 % du montant des travaux (plafonnée à 1 600 €)

Pour la tranche très modeste :

- 50 % du montant HT des travaux (plafonnée à 10 000 €)
- + Prime Habitez Mieux de 10 % du montant des travaux (plafonnée à 2 000 €)

Possibilité de majorer l'aide financière (plafond de l'aide + prime) si :

- 35 % d'économie d'énergie +
- DPE initial F ou G
- Saut 2 classes énergie



ANAH Habiter Mieux Louer

Pour les propriétaires bailleurs :

- Conditions:
- Logement + 15 ans
- Professionnels RGE
- Aide : de 25% à 35% du montant des travaux plafonné à un prix au m² + Prime « Habiter Mieux » de 1.500€
- Gain énergétique : 35%
- Accompagnement-conseil obligatoire
- Conventionnement avec travaux sur 9 ans avec l'ANAH (plafonds de loyers et de ressources des locataires)
- Le conventionnement ouvre droit à des avantages fiscaux avec une déduction fiscale



Action Logement

Aide financière & prêt

- Pour les salariés dont l'employeur cotise aux « 1 % Action logement »
- Même conditions de ressources que pour l'ANAH
- Subvention 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 20 000
- Prêt complémentaire à 1% (hors assurance facultative) facultatif 30 000 maximum
- Votre logement est situé en zone B2 ou C ou dans une commune du programme Action cœur de ville.
- Professionnel RGE + obligatoirement l'intervention d'un opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- Aussi en copropriété: les travaux de rénovation énergétique peuvent porter sur les parties privatives et/ou communes de votre copropriété.



AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Métropole Marseillaise



Programme

- Présentation
- Contexte et enjeux
- Les aides pour les revenus modestes
- **Les aides nationales**
- Les aides locales
- Exemples de travaux



Eco-prêt à taux zéro individuel

Conditions:

- Pour les propriétaires occupants et bailleurs, sans conditions de ressources
- Logement + 2 ans; Professionnel RGE
- Durée d'emprunt maximum 15 ans; Montant maximum 30 000 €
- Peut financer certains travaux induits; Conditions de performance des matériaux
- Travaux financés:
 - Isolation: de la toiture, d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur, planchers bas
 - Remplacement d'au moins la moitié des fenêtres et portes-fenêtres en simple vitrage donnant sur l'extérieur
 - Installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS)
 - Installation d'un système de chauffage / d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable



TVA à 5,5%

Les travaux de rénovation, réalisés par une entreprise dans un logement existant, bénéficient de taux de TVA réduits, sous certaines conditions:

- **TVA à taux réduit de 5,5 % pour la rénovation énergétique**
 - travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans :
(pose, installation, entretien des matériaux et équipements et travaux induits éligibles au crédit d'impôt transition énergétique)
- TVA de 10 %, réservée aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation



Crédit d'impôt

Conditions:

- Propriétaire occupant
- Logement + 2 ans
- Prime forfaitaire variant selon les travaux et revenus
- CITE plafonné à 2 400 € pour une personne seule et 4 800 € pour un couple + 120 €/personne à charge
- Critères de performance à respecter
- Professionnels RGE

Procédures :

- A déclarer l'année suivant les travaux, sur sa déclaration de revenus



Crédit d'impôt : Plafonds de ressources



Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique

Nombre de parts fiscales *	Ménages aux ressources intermédiaires (€)
1	< 27 706 €
1.5	< 35 915 €
2	< 44 124 €
2.5	< 50 281 €
3	< 56 438 €
3.5	< 62 595 €
4	< 68 752 €
Par demi-parts supplémentaires	+ 6 157 €

Crédit d'impôt

Nature de la dépense	Montant (ménages intermédiaires)	Montant (ménages aisés)
Matériaux d'isolation en remplacement de parois en simple vitrage	<ul style="list-style-type: none"> 40 € / équipement 	
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	<ul style="list-style-type: none"> 15€/m² l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles 50€/m² l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses 	<ul style="list-style-type: none"> 10€/m² au lieu de 15. 25€/m² au lieu de 50.
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique	<ul style="list-style-type: none"> 4 000 € pour les chaudières à alimentation (AUTO) fonctionnant au bois ou autres biomasses 3 000 € pour les chaudières à alimentation (MANU) fonctionnant au bois ou autres biomasses 3 000 € pour les systèmes solaires combinés 2 000 € pour les chauffe-eaux solaires individuels 1 500 € pour les poêles à granulés et cuisinières à granulés 1 000 € pour les poêles à bûches et cuisinières à bûches 1 000 € pour les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide 	
Pompes à chaleur, autres que air/ air	<ul style="list-style-type: none"> 4 000 € pour les pompes à chaleur géothermiques 2 000 € pour les pompes à chaleur air/ eau 400 € pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire 	
Protection des parois contre les rayonnements solaires	<ul style="list-style-type: none"> 15 € / m² 	
Audit énergétique	<ul style="list-style-type: none"> 300 € 	
Dépose de cuve à fioul	<ul style="list-style-type: none"> 400 € 	
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € 	
Bouquet de travaux	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / m² de surface habitable 	

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Conditions:

- Pour les propriétaires occupants, bailleurs, locataires
- Logement + 2 ans
- 5 à 30 % du montant des travaux en fonction de leur nature
- Montant bonifié en fonction des revenus
- Non cumulable avec l'ANAH Sérénité
- Critères de performance à respecter
- Professionnel RGE

Procédures :

- A demander avant de signer le devis



LE DISPOSITIF FRANÇAIS DES CEE



Certificats d'économie d'énergie (CEE)



Le coup de pouce d'économie d'énergie: 2019-2020

10 janvier 2019: arrêté qui étend et renforce le cadre des CEE

"Coup de pouce Isolation"	Modeste	Autre
	Isolation des combles et toiture	20 €/m ²
Isolation des planchers bas	30 €/m ²	20 €/m ²

"Coup de pouce Chauffage"	Modeste	Autre
	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R	700 €/logements



Certificats d'économie d'énergie (CEE)



Le coup de pouce d'économie d'énergie: 2019-2020

Remplacement d'une chaudière fioul, charbon, gaz hors condensation pour:	Modeste	Autre
Chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
PAC hybride	4 000 €	2 500 €
Chaudière gaz THPE (Etas > 92%)	1 200 €	600 €



CEE et travaux à 1€

Proposé par des entreprises qui réalisent des travaux au niveau national

- Souvent standardisé (pas le choix sur le matériaux / type d'isolant, ni sur leur performance)
- Pas les murs, toit sous rampant...
- Logique de rapidité
→ ATTENTION à la MISE EN OUEVRE !
 - traitement de l'étanchéité / vérification des fuite d'eau
 - problème de humidité / de rongeurs
 - protection des fil électrique et spot halogène etc..
- Méfiance lors du démarchage et
- Visite préalable obligatoire
- Vérifiez les attestations (RGE aussi pour le sous-traitant)
- Bien étudier et comparer ces offres



Programme

- Présentation
- Contexte et enjeux
- Les aides pour les revenus modestes
- Les aides nationales
- **Les aides locales**
- Exemples de travaux



Les aides locales : Région Sud



Conditions du Cheque énergie durable :

- Uniquement pour les combles perdus
- 25% plafonnée à 1000€ pour Isolation avec matériaux d'origine végétale (ouate de cellulose; coton)
- 10% plafonnée à 1000€ pour Isolation avec des isolants « classiques » (laine de verre/roches)
- Critères de performance des matériaux supérieurs au CITE R supérieur ou égal à 7,5m².K/W
- Propriétaire (résidence principale ou secondaire) ou bailleur maison individuelle construite avant 2013
- conditions de ressources suivantes (revenu fiscal de référence) (PAS POUR LES REVENUES MODESTES)
 - Nombre de personnes dans le ménage : 1 Revenus : 18 598 >R< 37 196 €
 - Nombre de personnes dans le ménage : 2 Revenus : 27 200 >R< 54 400 €
 - Nombre de personnes dans le ménage : 3 Revenus : 32 710 >R< 65 420 €
 - Nombre de personnes dans le ménage : 4 Revenus : 38 215 >R< 76 430 €



Les aides locales : Département 13



Prime « Provence Eco Renov »

Conditions :

- Pour les propriétaires occupants (en logement individuel ou collectif)
- Ressources : 30 000 € pour 1 personne et 55 000 € pour 2 personnes et +
- Résidence principale construite avant le 1er janvier 2000
- Montant de l'aide : 25% jusqu'à 3 000 €
- Professionnel RGE
- Conditions particulières pour les travaux réalisés en copropriété
- Travaux de performance énergétique subventionnés :
 - Combles et toiture, Murs, Plafonds et planchers
 - Menuiseries (seulement si elles sont réalisées avec d'autres travaux)
 - Ventilation
 - Chauffage
 - Honoraires (architecte, main d'œuvre)



Les aides locales : Département 13



Prime « Air Bois »

Conditions :

- Pour les propriétaires occupants
- Logement + 2 ans
- Se chauffer exclusivement ou principalement au bois
- Remplacer des équipements de chauffage au bois antérieurs à 2002 par un insert ou un poêle à bois labellisés Flammes verte 7* ou figurant sur le registre NFV
- Professionnel RGE
- Montant de l'aide : 50% du coût de l'équipement plafonnée à 1.000€



Les aides locales : Pays d'Aix

Conditions :

- Propriétaires occupants en logement individuel
- Sous condition de ressource
- Professionnel RGE
- Travaux éligibles:
 - Audit énergétique : 50 % du coût plafonné à 300 € ;
 - Isolation de la toiture : de 150 à 450 € selon les ressources des demandeurs ;
 - Isolation des murs : de 975 à 2.900 € pour une isolation par l'extérieur et de 375 à 1.125 € pour une isolation par l'intérieur et selon les ressources du demandeur ;
 - Régulation et la programmation : 25 % du montant de l'installation plafonnée à 150 € ;
 - Systèmes solaires (chauffe-eau et chauffage) : 20 % du coût de l'installation d'un chauffe-eau solaire plafonnée à 350 € ; 20 % de l'installation d'un système combiné 500 € max.



Les aides locales : Pays d'Aix

Conditions l'aide contre le bruit :

- 40 % du coût des travaux (pose et fourniture) (+20 % de la ville d'Aix si à Aix)
 - plafonnée à 2 800 € TTC pour un logement collectif
 - plafonnée à 4 800 € TTC pour une habitation individuelle
- Propriétaires ou locataires d'un logement, situé sur le Pays d'Aix (36 communes) et logement construit avant le 30 mai 1996
- exposé à un niveau de bruit moyen sur 24h (indicateur Lden) supérieur à 65dB(A)* et/ou
- à niveau de bruit moyen de nuit (période 22h-6h, indicateur Ln) supérieur à 62 dB(A)*.
- Critères d'attribution de l'aide
 - Fenêtres ou vitrages acoustiques et isolation phonique des ouvertures
 - Certification CEKAL ou ACOTHERM : performance acoustique supérieure ou égale à 30 dB



Programme

- Présentation
- Contexte et enjeux
- Les aides pour les revenus modestes
- Les aides nationales
- Les aides locales
- Exemples de travaux
 - Pompe à chaleur air-eau
 - Isolation des combles
 - Isolation des murs par l'extérieur
 - Poêle à bois
- Questions-réponses



Exemple 1

Remplacement chaudière
fioul-> PAC air/eau
12 000€ matériel + 2000€ pose



Revenu fiscal de référence	très modestes	modestes	intermédiaires	revenus supérieurs
1 personnes	<14 879€	14 879€ - 19 074€	19 074€ - 27 706 €	> 27 706 €
2 personnes	<21 760€	21 760€ - 27 896 €	27 896 € - 44 124 €	> 44 124 €
3 personnes	<26 170 €	26 170€ - 33 547 €	39 192 € - 56 438 €	> à 56 438 €
4 personnes	<30 572 €	30 572€ - 39 192 €	39 192 € - 56 438 €	> 56 438 €
MaPrimeRenov	4000€	3000€	-	-
Crédit d'impôt (CITE)			2000€ (1p=2400€max / 2p=4800€max)	-
Departement13	25% plafonnée à 3000€	25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€
CEE « Coup de pouce »	4000€ (5500€ possible)	4000€ (5500€ possible)	2500€ (3500€ possible)	2500€ (3500€ possible)
Éco-prêt à taux zéro	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€
Reste à charge	3375€ (75% aide fi)	5250€ (62% aide fi)	6375€ (55% aide fi)	Exemple <u>sans</u> Dept13 = 10500€ (25% aide fi)

Exemple 2

Maison individuelle, Aix-en-Provence
 Isolation des planchers des combles perdus (Ouate de cellulose)
 surface à isoler : 80m²
 Montant Total TTC: 3.200€ (40€/m²)



Revenu fiscal de référence	très modestes	modestes	intermédiaires	revenus supérieurs
1 personnes	<14 879€	14 879€ - 19 074€	19 074€ - 27 706 €	> 27 706 €
2 personnes	<21 760€	21 760€ - 27 896 €	27 896 € - 44 124 €	> 44 124 €
3 personnes	<26 170 €	26 170€ - 33 547 €	33 547 € - 50 281 €	> 50 281 €
4 personnes	<30 572 €	30 572€ - 39 192 €	39 192 € - 56 438 €	> 56 438 €
« Coup de pouce »	20€ / m ²	20€ / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²
Pays d'Aix	18% plafonnée à 540€	18% plafonnée à 540€	10% plafonnée à 360€	10% plafonnée à 360€
Région			25% plafonnée à 1000€ (conditions ress un peu différents!)	25% plafonnée à 1000€ (conditions ress un peu différents!)
Departement13	25% plafonnée à 3000€	25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ ou Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ ou Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€
Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€
Reste à charge	795 € (75% aide fi)	795 € (75% aide fi)	1147€ (65% aide fi)	1147€ (65% aide fi)

Exemple 3

Maison individuelle, Aix-en-Provence
 Isolation mur par extérieur (fibre de bois)
 surface à isoler : 75m²
 Montant total 11.000€ TTC (146€/m²)



Revenu fiscal de référence	très modestes	modestes	intermédiaires	supérieurs
1 personnes	<14 879€	14 879€ - 19 074€	19 074€ - 27 706 €	> 27 706 €
2 personnes	<21 760€	21 760€ - 27 896 €	27 896 € - 44 124 €	> 44 124 €
3 personnes	<26 170 €	26 170€ - 33 547 €	33 547 € - 50 281 €	> 50 281 €
4 personnes	<30 572 €	30 572€ - 39 192 €	39 192 € - 56 438 €	> 56 438 €
CEE	Environ 2000€	Environ 1000€	Environ 1000€	Environ 1000€
Pays d'Aix	18% plafonnée à 3480€	18% plafonnée à 3480€	12% plafonnée à 2340€	12% plafonnée à 2340€
MaPrimeRenov	100 €/m ²	75 €/m ²		
CITE			50 €/m ² (1p=2400€max / 2p=4800€max)	25 €/m ² 1p=2400€max / 2p=4800€max)
Departement13	25% plafonnée à 3000€	25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ ou Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€	Si 1p < 30 000€ ou Si 2p ou + < 55 000€ 25% plafonnée à 3000€
éco-PTZ	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€
Reste à charge	0 € (100% aide fi)	500€ (95% aide fi)	1p=3345€ (70% aide fi) 2p=945€ (92% aide fi)	Exemple <u>sans</u> Dept13 1p et 2p = 5785€ (48% aide fi)

Exemple 4

Maison individuelle, Aix-en-Provence
 Poêle à bûche
 Prix : 3500€ matériel + 500€ pose



Revenu fiscal de référence	très modestes	modestes	intermédiaires	supérieurs
1 personnes	<14 879€	14 879€ - 19 074€	19 074€ - 27 706 €	> 27 706 €
2 personnes	<21 760€	21 760€ - 27 896 €	27 896 € - 44 124 €	> 44 124 €
3 personnes	<26 170 €	26 170€ - 33 547 €	33 547 € - 50 281 €	> 50 281 €
4 personnes	<30 572 €	30 572€ - 39 192 €	39 192 € - 56 438 €	> 56 438 €
CEE	Environ 200€	Environ 100€	Environ 100€	Environ 100€
MaPrimeRenov	2500€	2000€		
CITE			1000€	
Departement13	50% plafonnée à 1000€	50% plafonnée à 1000€	50% plafonnée à 1000€	50% plafonnée à 1000€
Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 15 000€
Reste à charge	0 € (100% aide fi)	500€ (95% aide fi)	1900€ (55% aide fi)	2900€ (28% aide fi)

Merci de votre attention !



infoenergie@cpie-paysdaix.com
04 42 93 03 69
www.eco-renovez.fr



infoenergie@alecmm.fr
04 91 37 21 53
www.alecmetropolemarseillaise.fr

